

PREFET DU PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture de Thiers
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Comité de pilotage des sites Natura 2000 FR8301032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » (ZSC) et FR8312013 « Val d'Allier St-Yorre Joze » (ZPS)

Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2013 à Limons

La réunion est présidée par M. TRAIMOND, Sous-Préfet de l'arrondissement Thiers.

Sont présents :

		ZSC	ZPS
Gilles TRAIMOND	Sous-Préfet	X	X
Sylvain MARSY	DREAL Auvergne	X	X
Xavier PINEAU Philippe ANTOINE	DDT du Puy-de-Dôme	X	X
Ludovic POUGET	ONF, agence Montagnes d'Auvergne	X	X
Roger MASTERNAK	Communauté de Communes Entre Dore et Allier Commune de CREVANT-LAVEINE	X	X
Damien PARRA Christian DEFFAPTLAROSE	Commune de LIMONS	X	X
Robert IMBAUD	Commune de MARINGUES	X	X
Alain OLAGNON	Commune de MONS	X	X
Jean-Louis ROUVIDANT Julien THELLIER	Commune d'ORLEAT	X	
Jean-Pierre DEMOULIN	Commune de PUY-GUILLAUME	X	X
Robert FOUCHER	Commune de RIS	x	X
Mireille FABISIAK	Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme	X	X
Guy GODET	FDAAPPMA du Puy-de-Dôme	X	X
Mickael LELIEVRE	FDAAPPMA de l'Allier		X
Denis GUERIN	UDSEA 63 Groupement de défense des exploitants agricoles et propriétaires de la confluence Dore-Allier	X	X
Julien SAILLARD Vincent LEGE	Conservatoire d'Espace Naturels d'Auvergne	X	X
Guillaume LAURENT	Conservatoire d'Espace Naturels de l'Allier		X
Claude ROCHE	Puy-de-Dôme Nature Environnement	X	X
Sabine BOURSANGE	LPO Auvergne		X

Sont excusés : La Sous-Préfecture de l'arrondissement de Vichy, la DDT de l'Allier, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Conseil Régional, les Conseils Généraux du Puy-de-Dôme et de l'Allier, l'Établissement Public Loire, le PNR Livradois-Forez, les Communes de Peschadoires et de Thiers.

M. PARRA, Maire de Limons, accueille les participants puis laisse la parole à M. TRAIMOND pour introduire la réunion.

La présentation est assurée par Julien SAILLARD du CEN-Auvergne. Les éléments présentés sont reportés sur le diaporama joint au présent compte-rendu.

Par ailleurs, l'ensemble des études de suivis ou des comptes rendus sont en téléchargement sur le site <http://val-allier-63.n2000.fr>

Les points ayant fait l'objet de discussions sont présentés ci-après.

Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), chartes et contrats Natura 2000 :

M. SAILLARD rappelle aux collectivités que la charte permet de faire reconnaître la bonne gestion sur leurs parcelles et que le Conservatoire se tient à leur disposition pour réaliser les formalités administratives.

M. TRAIMOND demande des précisions sur les actions prévues dans le cadre du contrat Natura 2000 "reconversion de plantations en forêt alluviale". M. SAILLARD explique que la gestion forestière privilégiera la régénération naturelle, avec des coupes sélectives planifiées, afin de favoriser les essences caractéristiques de la forêt alluviale comme le Frêne commun, le Chêne pédonculé, les érables, etc.

M. THELLIER demande des précisions sur le contenu de la convention de gestion passée avec un propriétaire privé dans le cadre de ce contrat. M. SAILLARD explique que cette convention, signée avec le CEN Auvergne, permet au propriétaire de déléguer la gestion de la parcelle et de lui épargner le montage du contrat Natura 2000. M. THELLIER demande à qui reviennent les frais liés à la gestion de cette parcelle. M. SAILLARD précise que l'ensemble des opérations inscrites dans le cahier des charges du contrat Natura 2000, programmées sur 5 ans, bénéficieront d'un financement de l'Europe et de l'État. M. TRAIMOND complète en ajoutant que les frais de base sont pris en charge par Natura 2000 mais que les collectivités locales peuvent compléter ce budget si elles le souhaitent.

M. ROCHE demande en quoi consistent les MAET. M. SAILLARD explique qu'il s'agit de différents engagements volontaires sur 5 ans visant, sur ces sites, à la préservation des prairies permanentes (absence ou limitation de la fertilisation), à la reconversion de cultures en prairies et au maintien des prairies de fauche. Les pertes de productivité liées au respect des cahiers des charges sont compensées par une aide financière. Il rappelle que ces mesures ont été contractualisées sur les deux sites en 2012 par 14 exploitants agricoles, pour 318 ha.

Décharges sauvages :

Face au constat de l'échec de la fermeture d'accès à la décharge sauvage de Crevant-Laveine/Maringues, M. THELLIER fait part au comité de pilotage de son expérience sur la commune d'Orléat, en rappelant le pouvoir de police du Maire. La commune avait fermé une importante décharge en bord de Dore mais cela n'avait pas permis d'arrêter les dépôts. C'est en retrouvant et verbalisant des auteurs de ces dépôts que la commune a pu faire cesser ces pratiques.

M. SAILLARD présente l'expérience des Martres d'Artières, où un arrêté municipal interdisant l'accès aux véhicules sur un chemin communal couplé à la fermeture physique du chemin ont permis de mettre fin à une décharge sauvage. M. GODET demande que soit pris en compte l'accès aux abords de la rivière pour les pêcheurs et les services de secours, et comprend la complexité de ce type de problèmes. M. SAILLARD précise que la fermeture ne concerne que l'accès aux véhicules, et sur une centaine de mètres seulement. M. THELLIER précise que la fermeture était similaire à Orléat.

M. MASTERNAK explique que le travail avec le CEN Auvergne sur sa commune a conduit à mettre en place un plot central amovible qui permet de maintenir l'accès pour les gestionnaires. Ce plot a toutefois dû être réparé à plusieurs reprises.

Pour la décharge Crevant/Maringues, M. SAILLARD indique qu'une nouvelle solution va être recherchée en lien avec les communes dès le début de 2014.

Espèces exotiques envahissantes :

M. ROCHE demande quelle sont les mesures mises en place pour lutter contre les Renouées asiatiques. Il constate que celles-ci posent des problèmes pour la régénération des boisements en forêts alluviales. M. SAILLARD indique qu'il existe un groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes en Auvergne pour coordonner les actions, et que la stratégie choisie consiste à intervenir en priorité sur les espèces en émergence, c'est à dire celles qui apparaissent en Auvergne et qui sont connues dans d'autres régions pour leur caractère envahissant, telles que le Grand lagarosiphon, l'Elodée dense, le Buddléia, etc. Il s'agit d'assurer une veille préventive pour si nécessaire déclencher une intervention précoce afin d'empêcher leur implantation. Pour les Renouées, le problème évoqué sur la régénération des forêt alluviales est confirmé par les études réalisées sur le site. Il explique l'importance de la prévention, en évitant les pratiques susceptibles de favoriser ces espèces, sachant que, sauf enjeu très localisé, la lutte contre les massifs de Renouées déjà installés n'apparaît pas pertinente aujourd'hui sur les vals d'Allier et de Dore, au regard des moyens démesurés que cela nécessiterait et des chances de réussite très faibles.

M. GUERIN mentionne la présence de stations de Raisin d'Amérique sur les bords de la Durolle. M. SAILLARD indique que cette plante figure bien dans la liste régionale des plantes exotiques envahissantes dressée par le Conservatoire botanique national du Massif Central.

M. TRAIMOND demande si l'Auvergne est plus touchée que le reste de la France par le problème des espèces exotiques envahissantes. M. SAILLARD répond que toute la France est concernée, mais à des stades différents pour chaque espèce en fonction notamment des caractéristiques climatiques et écologiques de chaque territoire. Par exemple, le Buddléia est très envahissant dans le Sud de la France au sein des forêts de bois tendre, ce qui incite à être vigilant vis-à-vis de cette espèce en Auvergne.

Autres thèmes :

Sur le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) en cours d'élaboration, Mme FABISIAK demande des précisions quant à l'articulation entre les mesures contractuelles de Natura 2000 et les mesures réglementaires du SAGE. M. SAILLARD rappelle que des réglementations environnementales existent déjà sur l'Allier et la Dore et qu'elles prévalent sur les outils contractuels. Les objectifs de Natura 2000 sont avant tout ciblés sur la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire avec des contrats tels que les MAET visant à apporter des plus-values. M. ANTOINE confirme ces éléments et ajoute que le SAGE ne devrait pas interférer avec les mesures agro-environnementales, qui n'ont pas vocation à financer les mesures réglementaires.

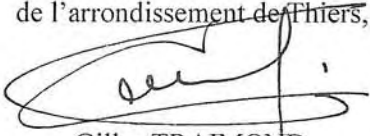
Suite à la présentation d'un éventuel suivi sur les Hérons et les Aigrettes en 2014, M. GODET demande si quelque-chose est prévu pour les Cormorans. M. SAILLARD indique que le Cormoran n'est pas une espèce visée par le réseau Natura 2000 et que des opérations de régulation de cette espèce sont par ailleurs organisées.

Gouvernance du site :

M. TRAIMOND rappelle aux collectivités la possibilité d'être candidates pour assurer le portage des sites Natura 2000, et convient également de la difficulté pour celles-ci à se positionner aujourd'hui compte-tenu des prochaines échéances électorales. M. MARSY rappelle que les collectivités choisissant d'assurer ce portage sont aidées techniquement et financièrement.

Constatant l'absence de candidature, M. TRAIMOND indique que l'État continuera à assurer le suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs pour ces deux sites.

M. TRAIMOND remercie les membres de l'assistance pour leur participation et M. PARRA pour son accueil, puis clôt la réunion.

Le Sous-Préfet
de l'arrondissement de Thiers,

Gilles TRAIMOND



Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze 12 décembre 2013, Limons



PLAN
LOIRE
GRANDEUR NATURE





Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze 12 décembre 2013, Limons



Ordre du jour

- Bilan des actions 2013

- Contractualisation (charte et contrats)
- Autres actions d'animation
- Actions de gestion
- Suivis
- Actions de communication/sensibilisation

- Perspectives 2014



- Désignation de la structure porteuse du site et du président du comité de pilotage

- Questions diverses



Les sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier

Légende :

-  Périmètre du site Habitats Confluence Dore-Allier
-  Périmètre du site Oiseaux Val d'Allier St-Yorre - Joze

Le site Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier (Directive Habitats - FR 830 1032)

- 2 401 ha
- 29 km de rivière Allier et 26 km pour la Dore

Le site Natura 2000 Val d'Allier St-Yorre-Joze (Directive Oiseaux - FR 831 2013)

- 5 640 ha
- 35 km de rivière Allier (Dore concernée sur 5 km)

Près de 6 300 ha pour les deux sites
20 communes concernées (dépts. 63 et 03)





CHARTRE NATURA 2000

Sites FR 830 1032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » et FR 831 2013 « Val d'Allier Saint-Yorre / Joze »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

Rappel : les activités de chasse et de pêche sont exclusivement encadrées par la législation départementale. Le réseau Natura 2000 n'induit aucune réglementation supplémentaire pour leur pratique.

Le document d'objectifs du site Natura 2000 est le document référence. Il est consultable dans les mairies des communes concernées par le site ainsi que sur le site Internet de la Dreal Auvergne.

La structure animatrice fournira, dans la mesure des données disponibles, aux propriétaires les cartographies de localisation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire lorsque cela est nécessaire à la mise en œuvre et au respect des différents engagements souscrits.

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site, en particulier la protection des espèces d'intérêt communautaire (cf. liste des espèces en annexe 1).

Point de contrôle : Contrôle sur pièces, absence de procès verbal.

Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire ou mandataire.

Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice s'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. L'accès à la parcelle se fait aux risques et périls des personnes. En cas d'incident, la responsabilité civile du propriétaire ne pourra être engagée. Seule la responsabilité de la structure que représente l'intervenant sera engagée.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.

Informer et associer préalablement la structure animatrice en cas de mise en place de projets et travaux d'aménagement touristique et de loisirs.

Point de contrôle : Contrôle de la réalisation de projets ou aménagements sur place, correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice.

Limiter les espèces végétales exotiques envahissantes en :

- n'introduisant pas sur le site d'espèce végétale envahissante ;
- ne mettant pas à nu le sol lors du fauchage/coupe de la végétation sur les rives et bords de chemins ;
- préservant les strates herbacées et arbustives en milieu forestier et en ripisylve.

En dehors des prescriptions réglementaires relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes, consulter la structure animatrice et suivre ses prescriptions en cas d'intervention visant à lutter contre leur propagation (cf. liste en annexe 2). Proscrire toute lutte chimique.

Un outil basé sur le volontariat

- ✓ à l'attention des propriétaires ou titulaires de droits sur les terrains du site
- ✓ un engagement volontaire sur un code de bonnes pratiques pour 5 ans
- ✓ une possibilité d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti

Envoi en nov. 2011 de la charte et d'une plaquette d'information aux 1 806 propriétaires de + de 1000 m² dans les deux sites Natura 2000



Bilan des actions 2013 Charte Natura 2000

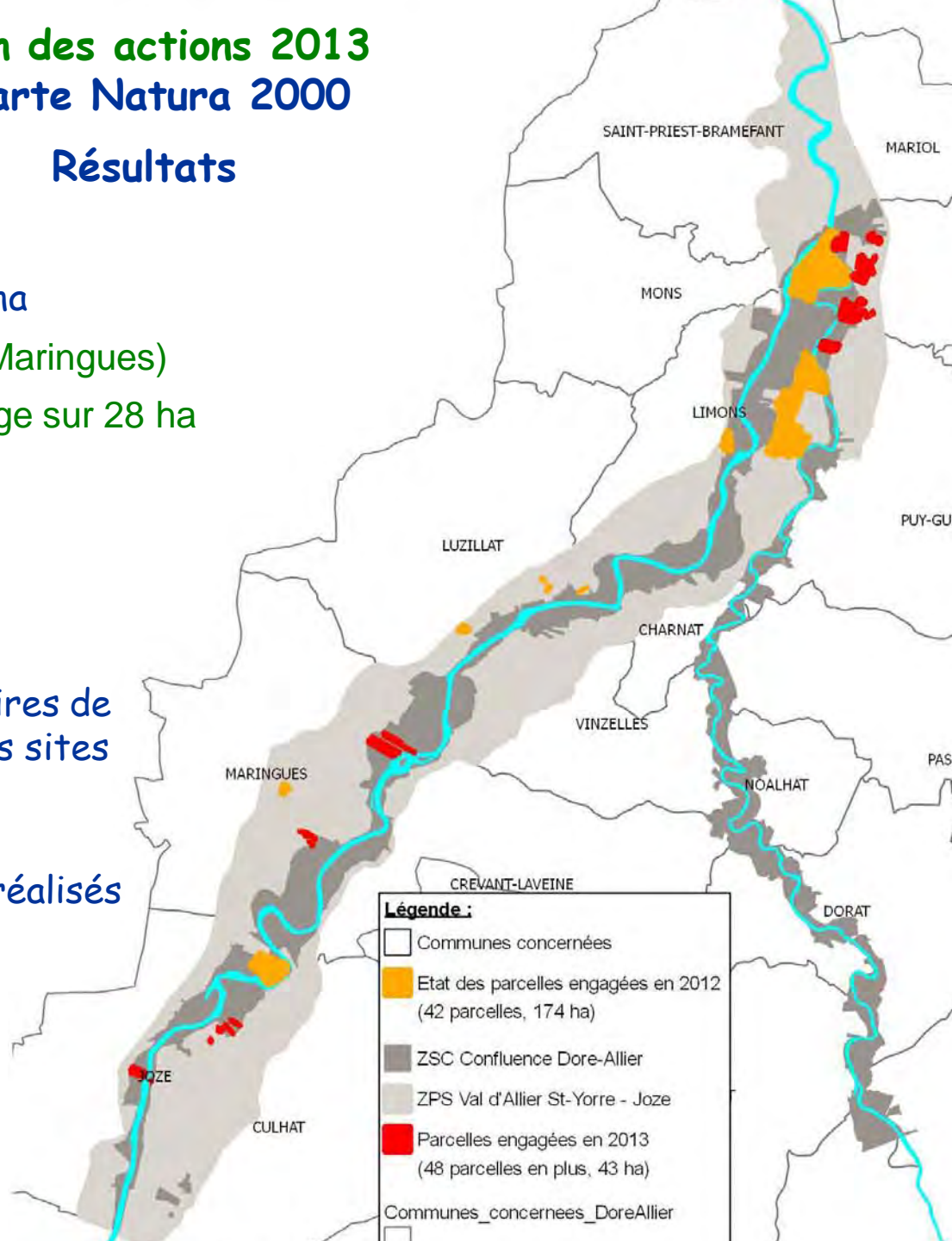
Résultats

- 12 chartes signées en 2013 sur 43 ha
 - 2 collectivités sur 11 ha (Ris, Maringues)
 - 2 chartes par Auvergne Attelage sur 28 ha
 - 1 charte CEN sur 4 ha

→ au total, 17 chartes sur 217 ha

- Relance de 9 collectivités propriétaires de communaux ou sectionnaux au sein des sites

- 18 dossiers d'adhésion à la charte réalisés en attente de retour





Bilan des actions 2013

Autres actions d'animation

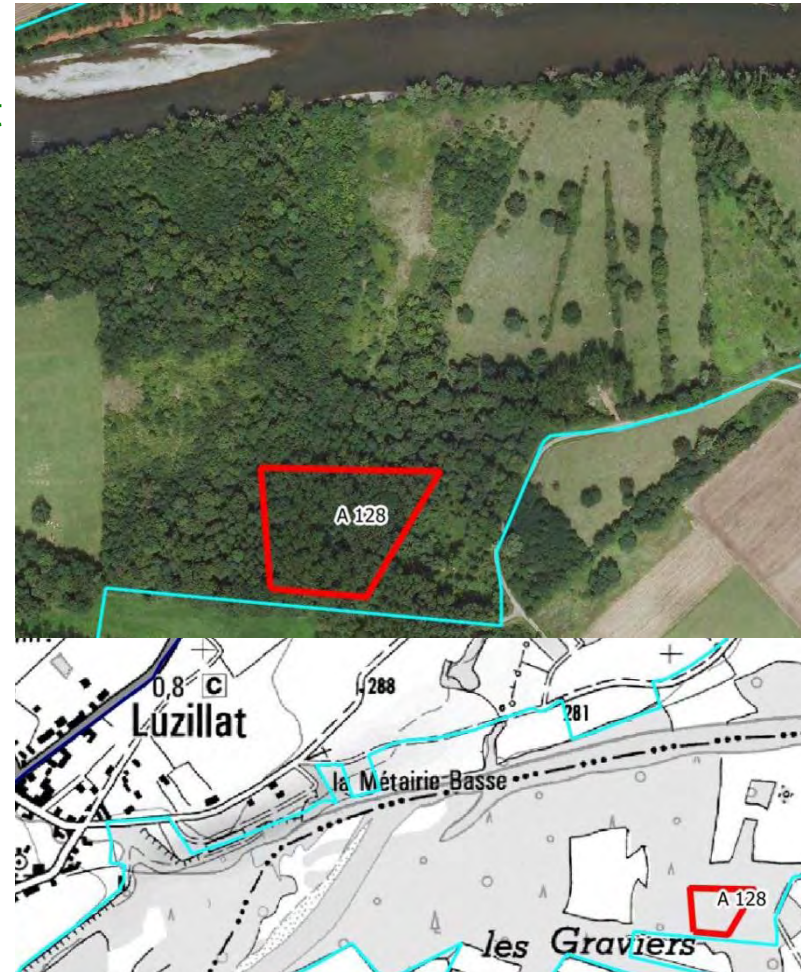
Préparation d'un contrat Natura 2000 pour la reconversion de plantations en forêt alluviale

Objectifs :

→ reconverter en forêt alluviale des anciennes plantations d'essences forestières non locales (conjoint avec le site Val d'Allier Alagnon)

Démarche engagée :

- Signature en 2012 d'une convention de gestion de 10 ans avec un propriétaire privé sur 1 ha d'ancienne plantation à Vinzelles et réalisation d'une note de gestion
- Finalisation en 2013 des accords sur Val d'Allier Alagnon pour un contrat projeté sur 58 ha (4 sites dont 2 privés, 1 CEN Auvergne et 1 collectivité)
- Elaboration en 2013 du contrat (définition des opérations et chiffrage)
- Montage administratif en cours pour un dépôt début 2014.



Réflexion engagée avec Fédération de pêche 63 pour un contrat sur les bras morts



Bilan des actions 2013

Autres actions d'animation



Concertation avec acteurs, suivi des projets et études d'incidence

Objectifs :

→ suivre et mettre en cohérence les procédures, projets et études d'incidences avec les enjeux Natura 2000

Procédures et projets concernés en 2013 :

- Décharge sauvage à Maringues sur DPF et terrain sectionnal de Crevant-Laveine : concertation pour la fermeture des accès par la LPO Auvergne et la commune de Crevant-Laveine → réalisation 2013 mais plots volés la nuit suivant les travaux (béton pas encore sec)
- Etude ASF sur seuil de Joze : fourniture données et appui pour localisation carotages sur grèves
- SAGE Allier Aval – comité de rédaction : prise en compte des enjeux de dynamique fluviale et de biodiversité
- Réunion des animateurs Natura 2000 sur l'axe Loire-Allier → échange, mise en évidence des besoins d'harmonisation
- Travaux de passage ligne électrique sous l'Allier à Joze
- Projet du CEN (Plan Loire) d'effacement d'un seuil sur un bras mort de la Dore à Pont Astier (reporté en 2014)





Bilan des actions 2013

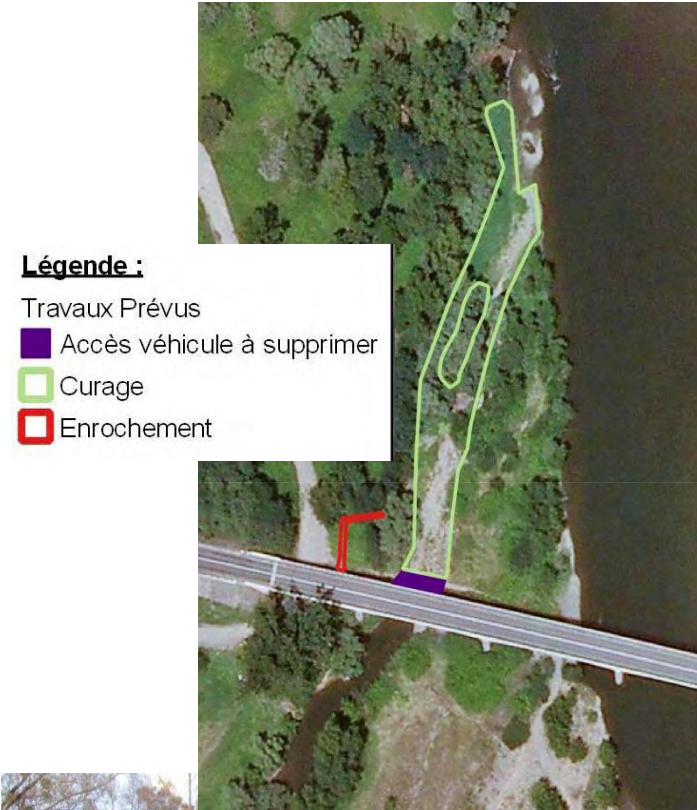
Autres actions d'animation

Concertation avec acteurs, suivi des projets et études d'incidence

Fermeture accès véhicule aux grèves de l'Allier sous le pont de Ris :

- Accès véhicule non autorisé et problématique sur bords d'Allier
- Travaux conjoints de reconnexion du bras mort avec l'Allier envisagés suite à la demande de la Fédération de Pêche lors du comité de pilotage de déc. 2012
- Définition technique des travaux avec la Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme
- Chiffrage des travaux (11900 €), évaluation d'incidences

→ portage et financement des travaux envisagés en 2013 par DDT 63 au titre du programme d'entretien du DPF mais finalement reportés sur 2014 selon financements.





Bilan des actions 2013

Autres actions d'animation

Concertation avec acteurs, suivi des projets et études d'incidence

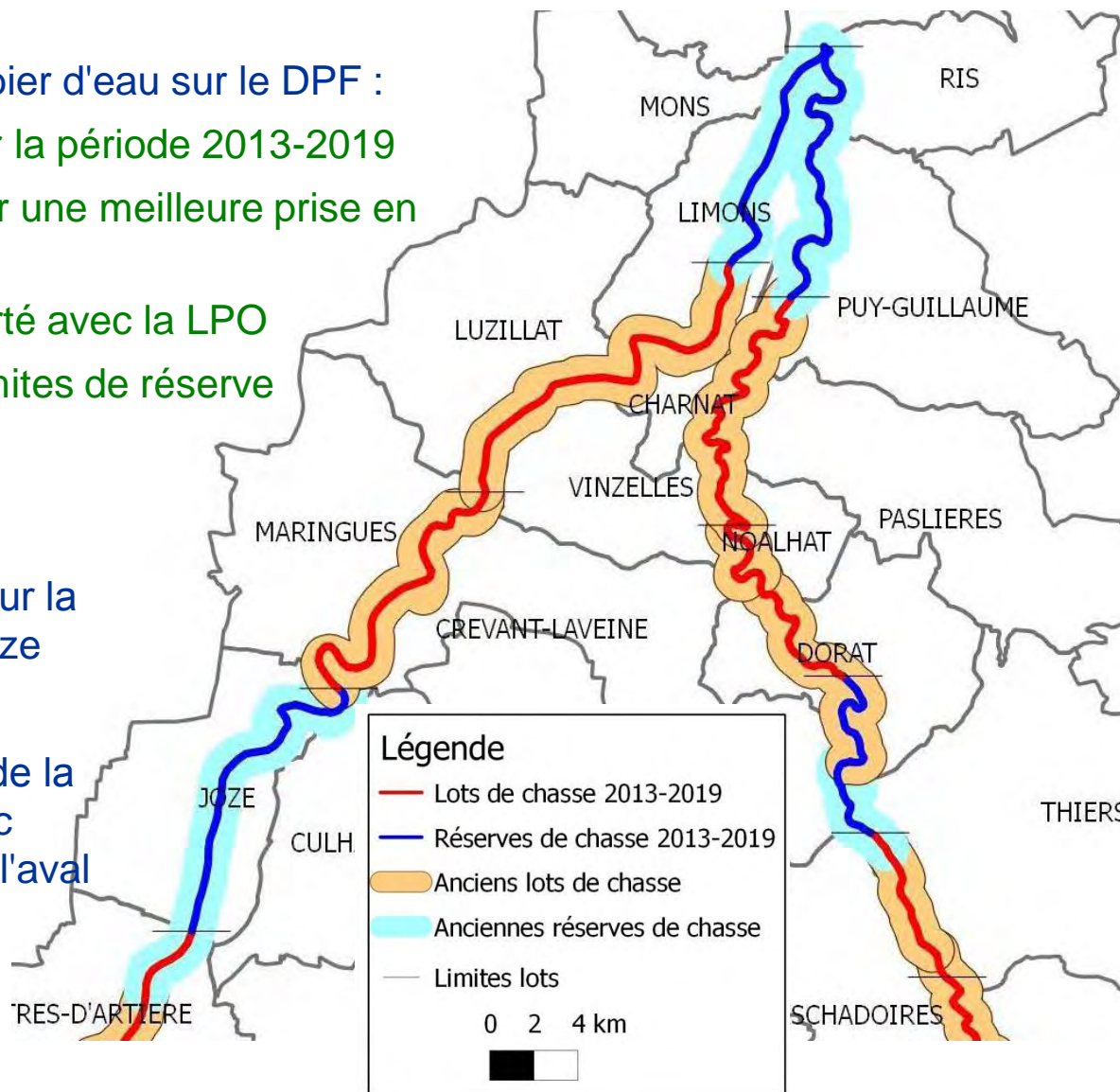
Révision des lots de chasse au gibier d'eau sur le DPF :

- Révision des lots de chasse pour la période 2013-2019
- Concertation avec la DDT63 pour une meilleure prise en compte des enjeux Natura 2000
- Avis vis-à-vis des oiseaux concerté avec la LPO
- Propositions d'ajustement des limites de réserve

Propositions retenues :

→ Allier : nouvelle réserve créée sur la Roche Noire-Mezel, réserve de Joze réduite à l'amont

→ Dore : modification des limites de la réserve de Courty-Pont Astier avec réduction à l'amont et extension à l'aval (3500 m → 5000 m)



Rappel de la stratégie :

- intervention précoce sur les espèces en émergence (Lagarosiphon, Paspale à deux épis, Egérie dense, Buddléia)
- veille préventive sur bras morts épargnés
- prévention pour ne pas favoriser les espèces exotiques envahissantes (note d'information à venir)

Cas particulier de l'Ambroisie avec des impacts sur la biodiversité et la santé publique







Bilan des actions 2013

Actions de gestion

Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Ambrosie sur le val d'Allier

✓ Espèce en début d'expansion sur le val d'Allier, très présente sur la Dore

✓ Arrêté préfectoral du 11 juillet 2012 au titre du code de la santé publique rendant obligatoire dans le Puy-de-Dôme la destruction de l'ambrosie par les propriétaires ou gestionnaires de terrains

→ Intervention CEN/DDT63 sur val d'Allier 63 (priorité sur le site amont Val d'Allier Alagnon pour éviter dissémination graines)

Sur Val d'Allier entre Joze et Ris :

→ inventaire par le CEN des principaux sites favorables (proximité des franchissements routiers) et arrachage par la DDT63 au titre de l'entretien du Domaine Public Fluvial

→ 4 sites recensés en 2013 et 4,2 kg arrachés

Année climatique et hydrologique exceptionnellement défavorable à l'ambrosie (sur Val d'Allier Alagnon, 31 kg en 2013 contre 600 kg en 2012)





Bilan des actions 2013

Actions de gestion

Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Recherche préventive des plantes aquatiques exotiques envahissantes

Plusieurs espèces envahissantes prioritaires de la liste Auvergne sont liées aux eaux stagnantes (boires, bras morts, gravières)

- détecter rapidement des espèces émergentes pour une intervention précoce et efficace
- surveiller préventivement les quelques boires non envahies par la Jussie

Sur Val d'Allier entre Joze et Ris, 81 sites d'eaux stagnantes repérés :
31 sites prospectés en 2013 (poursuite en 2014) :

- 10 sites non affectés
- 18 sites avec Jussie
- 3 sites avec Elodée de nutall
- 2 sites avec Grand lagarosiphon, espèce qu'on pensait disparue du Puy-de-Dôme avec la suppression en 2011 de la station de Pont-du-Château dans le cadre d'un contrat N2000





Bilan des actions 2013

Suivis

Evaluation de l'état de conservation des forêts à bois tendre

- Habitat prioritaire de la Directive Habitats (91E0*), en régression à l'échelle européenne et française
- 350 ha identifiés sur le site d'après le Document d'objectifs (15% du site)

Objectifs :

Caractériser la qualité de l'habitat sur le site

Protocole validé au niveau national (MNHN/ONF)

- Notation de l'habitat en fonction d'indicateurs de structure et de fonctionnement, des atteintes
- échantillonnage aléatoire de 85 placettes de 1250 m² et prospections à l'été 2013 (76 % localisées dans le Domaine Public Fluvial)





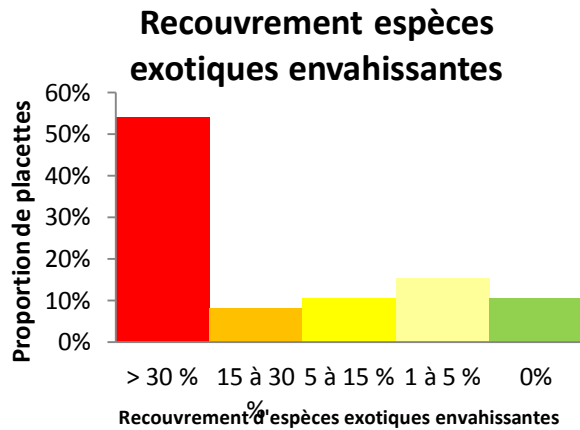
Bilan des actions 2013 Suivis



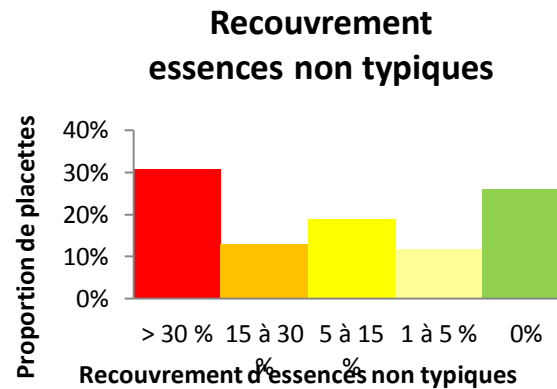
Evaluation de l'état de conservation des forêts à bois tendre

Résultats :

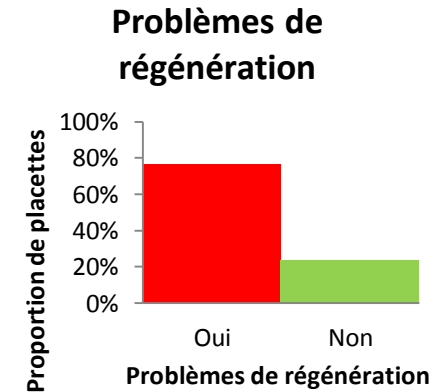
- Principaux paramètres déclassants :



(41 % de la surface des placettes en moy.)



Erable négundo, Orme, Frêne



Habitat localement temporaire

Cortège plus typique dans forêts dont altitude < 0,7 m au dessus niveau Allier (source MNT Allier)

- Paramètres déclassants ponctuels :

Pâturage du sous-bois

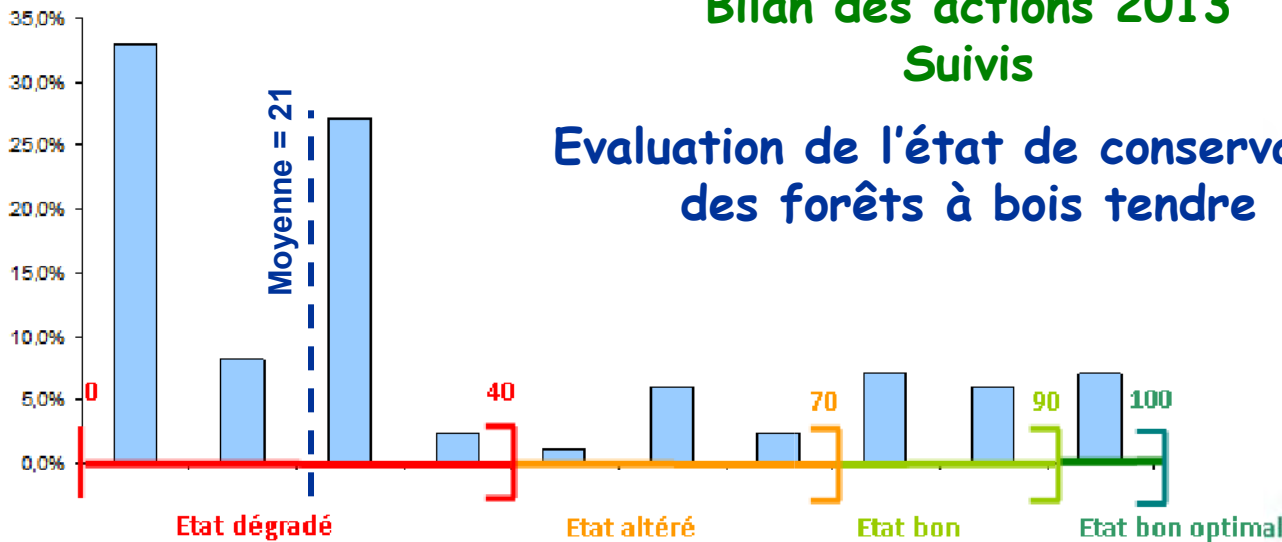
Plantations

Déchets

Bilan des actions 2013

Suivis

Evaluation de l'état de conservation des forêts à bois tendre

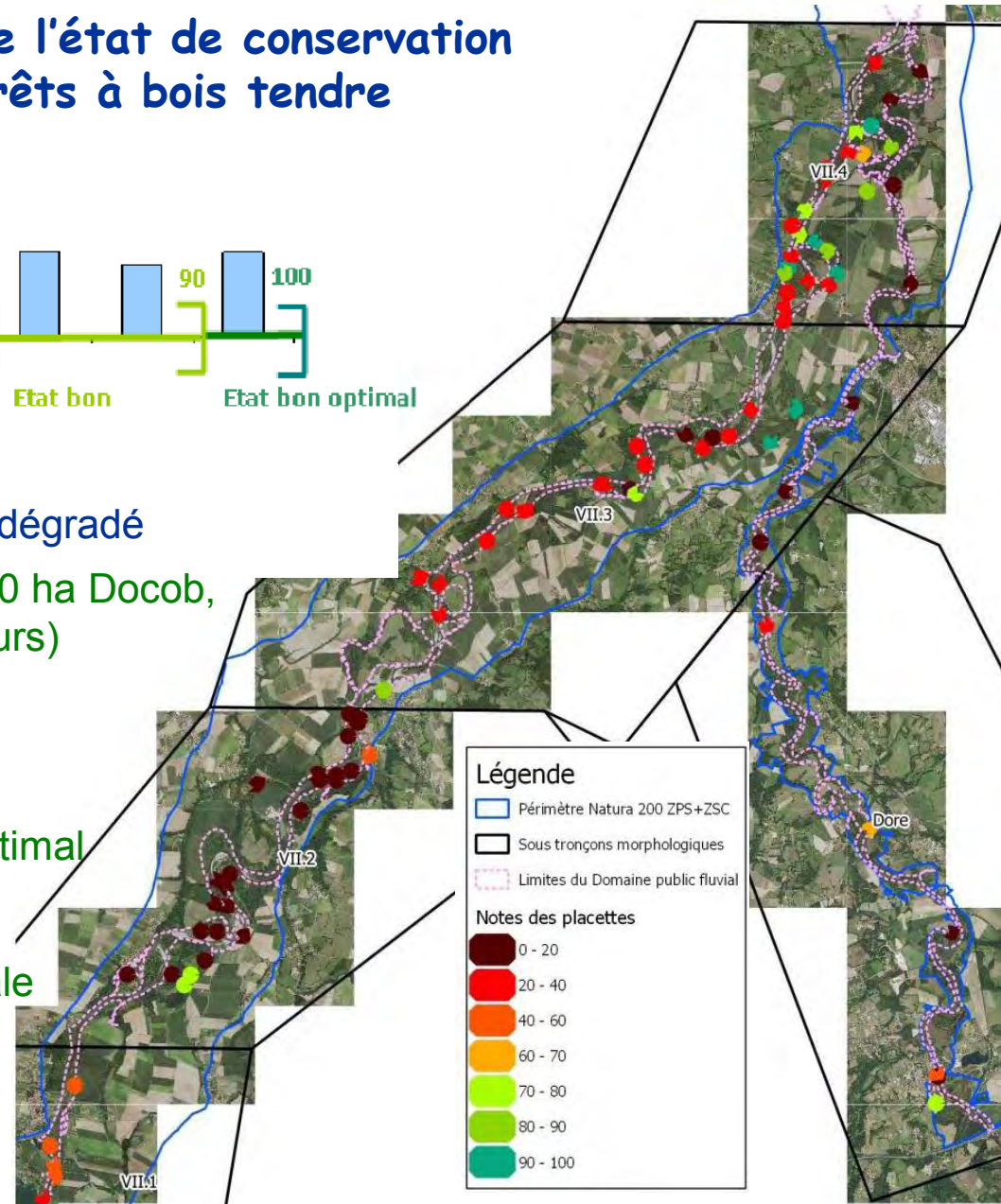


Résultats :

- A l'échelle du site : note de 21 /100 - Etat dégradé
- Surface habitat évaluée à - de 200 ha (350 ha Docob, différence au bénéfice des forêts de bois durs)
- Dans le détail :
 - 71 % des placettes en état dégradé
 - 9 % des placettes en état altéré
 - 20 % des placettes en état bon à optimal

Pistes d'amélioration :

- Préserver et restaurer la dynamique fluviale
- Eviter le pâturage en sous-bois
- Préserver les vieux îlots de saulaies sur Limons / Puy-Guillaume





Bilan des actions 2013

Actions de communication/sensibilisation

Animations

Objectifs :

→ informer et sensibiliser le public, les riverains, les scolaires sur la biodiversité et les enjeux Natura 2000

Exposition, animation et conférence à Limons en avril 2013 avec la communauté de communes Limagne Bords d'Allier

- Exposition l'Allier vu du ciel
- Conférence (62 participants)
- Animation avec le centre de loisirs (15 enfants)

Courrier transmis aux 25 collectivités du site

→ proposer animations

- Animations programmées début 2014 avec Saint-Yorre
- Echanges avec Ris et Entre Dore et Allier



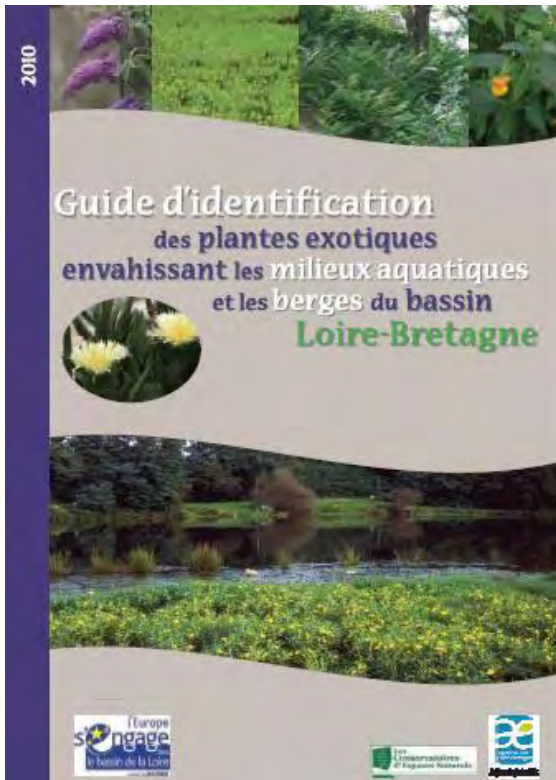
Information/communication

Suivi du site internet

<http://val-allier-63.n2000.fr/>

→ mise en téléchargement des comptes-rendus

→ actualités




Accueil » Participer

Actualités

Arasement partiel et aménagement du seuil de Pont-du-Château

25/11/2013

"Val d'Allier-Alagnon"

Situé sous le pont de la route RD 2089 et construit en 1965 pour créer un plan d'eau de loisirs, le seuil de Pont-du-Château constituait un obstacle à la continuité écologique de l'Allier. Il induisait en effet des retards de migration jusqu'à plusieurs jours pour la population de Saumon atlantique, réduisant ainsi ses chances de survie lors de l'arrêt estival. Le seuil constituait également un obstacle pour des espèces comme la Grande alose ou l'Anguille aux capacités de franchissement moindres.

Dans le cadre de l'animation Natura 2000, le Conservatoire a donc lancé en 2010 une étude de faisabilité d'effacement du seuil. Réalisée par SOMIVAL et pilotée par un comité de suivi réunissant les différents acteurs, l'étude a conclu à l'impossibilité d'effacer ou d'arraser la totalité du seuil, celui-ci contribuant en effet à la stabilité du pont déjà fragilisé, mais à la faisabilité d'un arasement partiel.

Les travaux correspondants ont été réalisés en octobre 2013 par la commune de Pont-du-Château, propriétaire du seuil. Le seuil a été arasé au niveau des deux arches en rive gauche et une pente rugueuse en enrochements a été mise en place avec pour la 2^{ème} arche des macro-rugosités en enrochements (comme des "menhirs dressés") afin de créer des contre-courants pour faciliter le franchissement par les poissons pour des débits de l'Allier plus importants. Les travaux, d'un coût de 267 000 €HT, ont été financés par l'Europe, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la commune de Pont-du-Château. Natura 2000 aura ainsi permis d'impulser une dynamique de restauration de

Note d'information sur les espèces exotiques envahissantes

- Rédaction de la note en cours
- Envoi début 2014 avec guide d'identification



Actions proposées en 2014 sur les sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier

- Animation / concertation

- ✓ concertation avec acteurs locaux, propriétaires
- ✓ promotion des outils N2000 (chartes, contrats)
- ✓ suivi des projets, procédures et études d'incidences

- Gestion

- ✓ veille annuelle et préventive sur plantes aquatiques envahissantes
- ✓ entretien des prés salés

- Communication / sensibilisation

- ✓ actions de sensibilisation

- Suivis

- ✓ suivi des populations d'Ardéidés (hérons, aigrettes)



Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze 12 décembre 2013, Limons



Désignation de la structure porteuse du site
et du président du comité de pilotage





Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze

Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Questions diverses



<http://val-allier-63.n2000.fr/>